

Conseil municipal du 15 mai 2018

Présents : Mme Anne Arnoult, Carrère, Donnot, Mayer,
Séraphédo
Mme Réveillère, Quemene, Roussard, Ead, Brémard,
Boucher, Restes
Mme Costes ayant donné pouvoir à M Réveillère
Excusés : France Condat, Laure Théion
Le procureur est absent.
Secrétaire de séance : Claire Donnot
La séance est ouverte à 8h04

I. Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 31

- Service informatique : 2680 € HT
- Équipement pour l'ouverture de la classe en école élémentaire : 6151,32 € HT

Le Maire demande au Conseil la possibilité de demander des subventions au CD 31 pour ces deux équipements.

10 à 20% pointé par le service

Maximum 40% pointé pour le matériel scolaire -
UNANIMITÉ

II. Demande de subvention auprès de la Région

- Travaux d'accèsibilité à la salle de 3A pour un coût de 7097,16 € HT

Le Maire propose de demander une subvention à la Région dans le cadre de ces travaux -

UNANIMITÉ

III. Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU)

Le Maire propose que les objectifs de la révision du PLU portent sur les aspects suivants :

- Actualise le document au regard de la législation
- Est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCT)
- S'inscrire dans le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Peut le règlement applicable à chaque zone -
- Actualiser et compléter les différents documents préexistants
Et les annexes -
- Rechercher un développement urbain maîtrisé, équilibré et harmonieux de la commune -

- Assurer la protection de l'environnement avec celles du SCoT et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Favoriser l'évolution de la commune afin de préserver l'activité agricole
- Améliorer les déplacements et faciliter les modes doux.
- Favoriser l'émergence d'une architecture de qualité
- Permettre la réalisation d'aménagements et d'équipements publics en adéquation avec les besoins de la population
- Favoriser le développement des technologies renouvelables
- Le Maire propose de puiser la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune conformément aux articles du Code de l'Urbanisme.

Il propose d'approuver les objectifs

de mettre en œuvre cette charte en affichant en Mairie, par une inscription dans le livret municipal, par une voie à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en Mairie, la voie à disposition d'une adresse de messagerie et l'affichage d'un courrier électronique de l'ensemble publics sur l'ensemble de la procédure de révision.

Le Maire propose de solliciter les services du GICOMAL pour l'élaboration du PLU;

de solliciter Mr le Préfet et l'Etat dans cette révision et d'inscrire au budget les dépenses nécessaires.

UNANIMITÉ

VI RACHAT de parcelles

Des parcelles ont été cédées au groupe GALONIA par délibération du 19/03/2013 afin de faciliter la réalisation du lotissement du Clos de la Fontaine St Germaine.

Aujourd'hui, une réhabilitation des parcelles A 899 et

A 900 est nécessaire pour permettre au SDÉHG d'intervenir sur l'éclairage public sur ces parcelles.

Le Maire demande au Conseil d'accepter la réhabilitation de parcelles par l'Euros symbolique.

UNANIMITÉ

DDM

V

Virtualisation du délégué à la protection des données personnelles -

Un règlement européen rend obligatoire la protection des données personnelles par les collectivités territoriales à compter du 25/05/2018 et donc d'aujourd'hui un délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO).

Le Sicoval propose de centraliser ce service qui sera assuré par l'entreprise INIT-SICO.

L'entreprise sera chargée de réaliser un audit de départ de 600 € TTC ; puis elle devra intervenir 1 fois par mois pour 99,00 € TTC mensuel.

Le Maire demande au Conseil d'accepter la virtualisation faite par le Sicoval et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

UNANIMITÉ

VI

Modification et versement de l'attribution de compensation Nous avons reçu le remontant de l'attribution de compensation accordé à Augerville par le Sicoval.

Le calcul tient compte des retenus suivants :

- la participation des communes du SIVOS
- la retenue relative au transfert de la compétence village et stationnement d'intérêt communautaire
- la retenue relative au service communal d'urbanisation de droit des sols

Le Maire détaille la compétence village et l'ensemble financier des hameaux village par fonds de concours

Le Maire propose d'approver les montants des retenues et de l'ATC pour la commune -

Le Conseil demande par une vigilance soit maintenue sur les hameaux villages et la retenue correspondante afin de s'assurer que les hameaux ~~sont~~ sont bien en adéquation avec les besoins de la commune.

UNANIMITÉ

VII

Jurés d'assises 2019

Sont tirés au sort :

- Thomas GOLDSTEIN P 56 ligne 8
- Maria TAVARES P 110 ligne 10
- Eric CALO P 82 ligne 8

TRAITÉS

VII

Quinton's disease

NEANT

La science est levée 89⁴ 14